

Commune de VINASSAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Septembre 2020 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et le 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT, Maire.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne-Marie, GARCIA Gérard, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Date remise convocation et affichage
24/09//2020

Procurations :

CODINA Emmanuelle à GARCIA Gérard
FRATICOLA Gérard à ARTAUD Stéphane
MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine
GRANAL Gilles à ALDEBERT Didier

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Secrétaire de séance : MATUTANO Céline.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Convention ALSH- Communes de Vinassan et d'Armissan
- 2 - Convention assurance santé communale
- 3 - Convention commande groupée le Grand Narbonne
- 4 - Convention d'aménagement sur le domaine public routier du Département de l'Aude hors agglomération
- 5 - Modification du tableau de l'effectif
- 6 - Emploi non permanent
- 7 - Règlement intérieur
- 8 - Compte-rendu décision du Maire

En ouverture de la séance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les procès-verbaux des 08 juillet et 10 juillet 2020.

Céline MATUTANO est désignée secrétaire de séance.

**1- CONVENTION ALSH – COMMUNES DE VINASSAN ET D'ARMISSAN
DELIBERATION 2020-0**

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Didier ALDEBERT présente le Compte Administratif 2019 (CA)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire de la séance. Monsieur FRATICOLA Gérard est désigné Président de Séance.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, sous la présidence de Gérard FRATICOLA

- **VOTE** le CA 2019 du Budget Communal.

**2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET GENDARMERIE
DELIBERATION 2020-025**

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire de la séance.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, sous la présidence de Gérard FRATICOLA

- **VOTE** le CA 2019 du Budget annexe de la Gendarmerie.

**3- VOTE DES COMPTES DE GESTION
DELIBERATION 2020-026**

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Didier ALDEBERT informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Narbonne Agglomération.

Après vérification, les comptes de gestion établis et transmis par ce dernier, sont conformes au CA 2019 de la Commune, ainsi que celui du budget annexe de la gendarmerie.

Il certifie l'identité de valeur entre les écritures du CA du Maire et les écritures du compte de gestion (CDG) du Trésorier.

Ceci exposé, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019 du budget communal 2019 et du budget annexe de la gendarmerie, dont les écritures sont conformes aux CA pour le même exercice.
- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

DELIBERATION 2020-026

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET GENDARMERIE 2020

DELIBERATION 2020-026

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

6- AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Budget Communal

DELIBERATION 2020-028

7- COMPOSITION DE LA CCDI

DELIBERATION 2020-031

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire